50me année. — N° 139 Le numéro 10 centimes — SECONDE ÉDITION Jeudi 17 juin 1920

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

		1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr.	2,50	6.—	10.—	20.—
Etranger	»	4.—	10.—	19.—	38.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chèque postal IIa 54.
O. I. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue Saint-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Canton	1re insertion	20 cent.	la ligne ou son espace
	les suivantes	15 »	
Suisse		25 »	
Etranger		30 »	
Réclames		55 »	

M. V. X.

Nouvelles du jour

L'équilibre des partis dans le cabinet Giolitti.
M. Clémenceau recommence à connaître l'impopularité.
Les idées du sénateur Harding.
Un appel de la Perse à la Société des nations.

M. Giolitti a pris son temps pour former le nouveau ministère, non pas qu'il eût *rencontré* de sérieuses difficultés, mais, en homme sage et expérimenté, il a *voulu mettre* au point les plus petits détails afin de faire œuvre, sinon rapide, du moins solide. Et l'opinion publique, qui, d'une voix unanime, avait appelé M. Giolitti avant que le roi lui eût confié la mission de former le *cabinet, approuve* déjà le choix des nouveaux ministres.

M. Giolitti a réussi à faire la concentration des gauches ; il gouvernera avec les radicaux, les libéraux-démocrates et les socialistes réformistes ou indépendants. Il n'a pas ignoré cependant les catholiques. *M. Meda aura* le Trésor et M. Micheli l'agriculture. M. Giolitti a même offert un troisième portefeuille au parti populaire, celui des terres libérées, mais le député Tovini, à qui il avait été offert, l'a refusé, préférant rester le secrétaire politique du groupe des députés catholiques.

Cinq représentants du parti populaire entreront encore au ministère comme sous-secrétaires d'Etat : MM. Longinotti et Bertone pour la haute Italie, Bertini pour l'Italie centrale, Anile et un autre pour le Midi.

M. Giolitti a voulu mettre au Trésor un homme à la fois ferme et compétent. *M. Meda aurait préféré un poste moins* ingrat que celui des finances, où il se fera peu d'amis en luttant contre la marée des dépenses ; mais il a sacrifié ses intérêts personnels et ceux de son parti au bien général du pays.

On attend avec impatience le programme de M. Giolitti. On sait que le vieil homme d'Etat est favorable à la liberté d'enseignement ainsi qu'à la proportionnelle dans les élections communales. On dit qu'il va affronter immédiatement le problème financier, qu'il juge le pivot de la grave situation actuelle. Il prendra des mesures radicales *pour équilibrer* le budget ; il ira jusqu'à la confiscation des bénéfices de guerre exagérés et jusqu'à la conversion de tous les titres au porteur en titres nominatifs.

Il exposera d'ailleurs dans quelques jours son programme à la Chambre. M. Orlando, dont on avait *annoncé* la démission, a *décidé de rester à son poste* de président de la Chambre. En voilà déjà un que le dompteur a médusé.

***

Le groupe parlementaire du parti populaire *italien a renouvelé* son bureau et a élu comme président M. César Nava, de Milan, ancien ministre.

M. Tovini a été chargé de représenter le parti au prochain congrès général des catholiques anglais, cela en vue d'une reprise des relations pour la constitution de l'Internationale catholique.

***

M. Clémenceau doit bien regretter pour son honneur de n'être pas président de la République, car, grâce à la terreur qu'il aurait inspirée, il aurait pu commander le *silence à ceux qui l'attaquent aujourd'hui*, à propos de la question de Mossoul. Si, cependant, il n'y eût pas réussi, il serait un président démonétisé. M. Millerand ne s'est *pas fait faute de dire tout* ce qui était nécessaire pour établir sa responsabilité, tout en paraissant ne le dire qu'à regret. Le président du Conseil français a déclaré qu'il *n'entendait nullement faire le procès* du cabinet qui l'a précédé, mais qu'il devait, dans l'intérêt de la vérité, dire que, dans la question de Mossoul, il n'avait pas eu, *en arrivant au pouvoir, les mains* entièrement libres.

Dans ses conversations avec M. Lloyd George, M. Clémenceau avait cédé sur la question de Mossoul, et, quoique aucune signature n'eût été donnée à cette époque, les engagements étaient tels que M. Mille*rand s'est considéré comme tenu de les res*pecter.

En 1916, au moment où la France était angoissée par la bataille de Verdun, M. *Briand, ministre, avait conclu avec le gou*vernement britannique un accord qui donnait à la France un immense domaine en Asie, dans *lequel était comprise toute la Mésopotamie septentrionale, avec la pro*vince de Mossoul.

La France n'aurait jamais gardé un territoire aussi immense, mais cela lui constituait des gages précieux et une monnaie d'échange. Or, tout à coup elle a appris qu'elle se trouvait dessaisie de son gage essentiel, parce que la totalité de la province de Mossoul avait été cédée aux Anglais contre le quart du pétrole qu'ils y recueilleraient. C'est M. Clémenceau qui avait fait ce beau marché. Le Tigre ne songeait qu'à *dévorer* dans la direction du Rhin et il dédaignait les proies lointaines. Dès le mois de décembre 1917, afin de régler avec l'Angleterre des points litigieux, M. Clémenceau accepta des suggestions de M. Lloyd George qui proposait des modifications profondes à des accords que le ministre anglais des *affaires étrangères avait librement signés* en 1916. Dans le louable désir de voir le gouvernement anglais entièrement consentant au traitement qu'il voulait infliger à l'Allemagne, M. Clémenceau sacrifia Mossoul et son pétrole.

Aujourd'hui que l'opinion française se *rend compte du gros avantage qu'il y aurait* eu à bénéficier de la considérable production de pétrole qui s'annonce là-bas, on est très irrité de la légèreté avec laquelle l'ancien président du Conseil a agi.

M. Clémenceau ne peut pas se justifier, car M. Berthelot, ministre des affaires étran*gères, approuvé et peut-être encouragé* par M. Millerand, a sorti de la documentation de son ministère cette déclaration faite par M. Clémenceau à M. Lloyd George :

Quand je suis allé à Londres l'automne dernier, je vous ai dit : « Faites-moi connaître ce que vous voulez en Asie afin de supprimer entre nous toute cause de malentendu. »

Et vous m'avez dit : « Nous voulons Mossoul, que le traité Sykes-Picot place dans la zone d'influence française. »

Je vous ai promis d'arranger la chose et je l'ai fait malgré l'opposition du quai d'Orsay.

On aura remarqué cette expression : « malgré l'opposition du quai d'Orsay. » Il y a là une aggravation du cas de M. Clémenceau. Ce président de Conseil a agi de son propre estoc, à l'encontre même du sentiment de son collègue des affaires étrangères. Nous retrouvons là M. Clémenceau tout entier, c'est-à-dire l'homme qui s'est toujours moqué de la diplomatie, qui a méprisé le parlementarisme, quand il ne servait pas à ses fins, et qui a ouvertement professé son ignorance de la géographie et des questions économiques.

Et voilà pourquoi M. Clémenceau est au*jourd'hui embourbé dans un puits de pétrole.*

***

En ce qui concerne la politique étrangère, *le sénateur Harding, candidat présidentiel* des républicains des Etats-Unis, fait partie du groupe de ceux qui ne consentent à ratifier le traité de Versailles qu'avec des ré*serves. On dit qu'il prendrait volontiers* comme secrétaire d'Etat le sénateur Lodge, chef du clan antiwilsonien, si M. Lodge voulait s'y prêter. En tout cas, l'avènement *de M. Harding serait le signal d'une politi*que tout à fait opposée à celle du président actuel.

Les démocrates auraient l'intention de riposter à la proclamation de la candidature Harding en élevant sur le pavois M. Mac Adoo, gendre de M. Wilson. M. Mac Adoo n'est pas un aveugle suivant de son beau-père ; il admettrait que l'Amérique ne se liât pas sans réserves ; mais il ne voudrait *pas qu'elle se désintéressât complètement de* la politique universelle.

***

La Perse, pressée par les bolchévistes russes, vient de faire appel à la Société des nations. Son gouvernement a demandé la convocation *du Conseil exécutif de la So*ciété. Après des tergiversations dues au désaccord profond des puissances sur les questions qui ont trait à la Russie et à l'Orient *en général, le Comité exécutif a fini par se* réunir, avant-hier, mais la séance a manqué d'éclat. A part lord Curzon et le prince Firouz, représentant de la Perse, il n'y avait là *que des personnages de second ordre : ni* M. Lloyd George, ni M. Millerand, ni M. Tittoni n'y étaient. Les conseillers d'ambassades présents n'ont pu que venir déclarer, *selon le mot ironique de l'Echo de Paris,* que leurs Etats faisaient savoir à la Société « qu'elle ne devait compter que sur elle-*même et qu'ils n'étaient pas disposés à se* mêler *de ses affaires* ».

Le représentant de la France a proposé de constater simplement que la demande de la Perse était irrecevable. A Paris, on ne *veut pas se laisser entraîner à reconnaître* l'accord anglo-persan qui met l'empire du schah sous le protectorat britannique.

A Londres, on ne se soucie pas de pro*noncer entre la Perse et les bolchévistes,* parce que, si la Société des nations prend fait et cause pour la Perse, elle ne pourra refuser d'en faire autant en faveur de la Pologne. L'Angleterre *ne veut pas faire* la guerre au Soviet, pour les raisons que nous avons dites.

***

La Cour suprême des Etats-Unis vient de rendre un arrêt touchant l'application de la loi prohibant les boissons alcooliques.

Cet arrêt déclare illégales les tolérances en vigueur dans certains Etats et inadmissible la prétention de ceux-ci, de déterminer quelle teneur en alcool une boisson doit avoir pour être conforme aux exigences de la loi.

La Cour a prononcé que toute boisson titrant plus de 1 % d'alcool est illégale et doit être proscrite.

L'arrêt de la Cour suprême est une victoire du parti puritain, qui a mené une campagne ardente pour obtenir gain de cause. On redoute que ce succès n'encourage les prohibitionnistes outranciers à tenter un nouvel effort dans le dessein de faire abroger les clauses dérogatoires concernant le vin destiné à l'usage sacramentel.

Election partielle anglaise

Londres, 16 juin.

(Havas.) —Une élection parlementaire partielle a eu lieu à Louth (dans le nord-est de l'Angleterre). En voici les résultats :

M. Wintringham, libéral « asquithien », 9859 voix ; M. Turner, coalitionniste unioniste, 7354. C'est un important succès pour les libéraux.

Nouvelles religieuses

Les béatifications

Dimanche, ont eu lieu à Rome les dernières béatifications prévues pour cette année, celles de la Vénérable Madeleine Fontaine et ses compagnes des Filles de la Charité et celles des Ursulines de Valenciennes. Le Pape est descendu à Saint-Pierre pour vénérer les reliques des bienheureuses. Le concours des fidèles a été aussi grand que les dimanches précédents. Les évêques de Cambrai et d'Arras, ainsi que de nombreux religieux et religieuses, ont assisté à la cérémonie solennelle.

NOUVELLES DIVERSES

Le Gul Djemal venant de Constantinople est arrivé en rade de Toulon, ayant à bord la délégation ottomane de la paix, composée de dix personnes, ayant à leur tête le grand vizir Damad Ferid pacha.

— La Chambre française a voté par 500 voix contre 72 l'ensemble du projet portant création de nouvelles ressources fiscales.

— On dément officiellement la nouvelle, de source anglaise, selon laquelle le gouvernement belge aurait l'intention d'engager des pourparlers avec M. Krassine.

Au Conseil national

Un débat sur la grève de Bâle

Berne, 16 juin.

M. *Gaudard* rapporte sur la plainte déposée par les avocats des inculpés de la grève de Bâle contre le Conseil fédéral au sujet de la suppression du *Vorwœrts*.

On se rappelle les faits : la troupe dut intervenir au cours de la grève. Un journal socialiste fut supprimé parce qu'il n'avait pas voulu obéir aux ordres du commandant de place. Au cours du procès qui suivit, on demanda à ce dernier en vertu de quels pouvoirs il avait pris cette mesure. Il se retrancha *derrière un article constitutionnel* qui lui impose le secret et ne voulut pas communiquer les instructions qu'il avait reçues du Conseil fédéral. Le tribunal télégraphia à Berne pour *que le colonel Jecker fût délié de cette obli*gation ; mais *M. le conseiller fédéral Scheurer* refusa. La question est de savoir s'il était dans son droit. Il n'y a au fond en cause que le refus du Département militaire, qui a agi dans la *plénitude de ses compétences. Mais, contraire*ment à l'avis du Conseil fédéral, le rapporteur estime qu'il y a lieu d'entrer en matière, car la plainte est recevable. Reste à savoir si elle peut être prise en considération. Pour cela, il faudrait qu'elle permît d'engager des poursuites contre celui qu'elle vise, en l'occurrence le chef du Département militaire. Or, ce dernier n'a commis ni crime, ni délit. On ne saurait le blâmer de ne pas avoir attendu que des troubles se produisissent avant de donner des instructions aux *troupes chargées de maintenir* l'ordre.

M. *Gaudard expose le caractère de la grève* de Bâle, provoquant ainsi un débat qui occupera toute la matinée. Croyez-vous, dit-il, que de l'autre côté, il n'y ait pas des instructions toutes prêtes pour une action révolutionnaire ? *Nous ne pouvons pas admettre que des conflits* de salaires dégénèrent en mouvements politiques.

Quand nous imposons aux magistrats l'immense *responsabilité de veiller à la sécurité* du pays, il est naturel que ceux-ci prennent les dispositions qui leur permettront de remplir tout leur devoir. L'Assemblée fédérale ne saurait donc prendre la plainte en considération.

La minorité de la commission, composée des députés socialistes MM. *Studer* (Zurich) et *Schneider* (Bâle-Ville), demande que la plainte soit prise en considération et renvoyée à une commission qui sera nommée à cet effet et qui, *après l'avoir examinée à fond, présentera des* propositions à l'Assemblée fédérale.

M. *Schneider* (Bâle) *expose que les journaux* bourgeois n'ont pu paraître à cause de la grève des imprimeurs, mais qu'aucune décision n'a été prise à ce propos par les organes politiques du parti socialiste.

M. *Forrer* (Saint-Gall), se plaçant sur le *terrain purement juridique, démontre que la* plainte dont il s'agit n'est pas une plainte en responsabilité et que, par conséquent, elle n'est pas recevable. L'objet réel des auteurs de la plainte est de provoquer un nouveau débat sur la grève générale.

L'orateur préconise l'élaboration d'un statut *spécial qui délimitera les compétences des fonc*tionnaires et fixera leurs responsabilités.

M. *Belmont* (Bâle-Ville), un des défenseurs des accusés dans le procès de Liestal, accuse les autorités fédérales d'avoir cherché à influencer la justice. M. *Huber* (Saint-Gall) expose que la garde civique de Bâle a offert son service de renseignements aux autorités civiles et qu'elle a répandu des nouvelles absurdes. On a répandu le bruit que *200,000 hommes* arrivaient d'Allemagne à la rescousse des grévistes et que des trains débarqueraient des mitrailleuses à la frontière. L'orateur donne d'abondants renseignements sur les péripéties de la grève générale de Bâle.

M. *Miescher* (Bâle-Ville) déclare que, en provoquant ces débats, les chefs socialistes cherchent à détourner l'attention des ouvriers de la défaite qu'ils ont essuyée. Dès le début, les chefs ont senti qu'ils marchaient à la défaite. La base du mouvement fut une levée du personnel de l'Etat. On a prétendu à tort que les troupes *avaient été mobilisées à la demande* de la garde civique ; ce fut le gouvernement qui en prit l'initiative. M. Schneider se plaint qu'il y eut quatre journaux bourgeois et un seul socialiste. Que dirait-il si on fondait un nouveau journal socialiste à côté du *Vorwœrts ?*

M. *Meyer* (Zurich) accuse les socialistes de supprimer la liberté de la presse en empêchant *la publication des journaux bourgeois* et de revendiquer pour eux des droits qu'ils refusent à leurs adversaires.

M. *Z'Graggen* (Bâle) déclare que la responsabilité de la *répression militaire de la grève* de Bâle incombe tout entière aux chefs socialistes qui ont excité leurs troupes à un point où elles refusent de les suivre. L'orateur demande des mesures de protection en faveur *des ouvriers qui désirent travailler.*

M. *Strebel* donne lecture de plusieurs articles très violents du *Vorwœrts*, puis, à 12 h. 15, la suite du débat est renvoyée à 4 heures 30 de l'après-midi.

Berne, 16 juin.

Le débat est repris à 4 heures et demie.

M. *Scheurer, chef du Département militaire,* constate *que la requête ne contient* pas les éléments d'une plainte pénale. On a dit que, en refusant d'autoriser le colonel Jecker à témoigner, le Conseil fédéral s'était indûment ingéré dans la justice ; mais la procédure pré*voit expressément certains cas où les fonction*naires peuvent refuser de témoigner, sur l'ordre de leurs chefs. L'instruction aux commandants de place prévoit que, en temps de trouble, *des journaux peuvent être supprimés ; le mé*morial de Grimm sur la tactique révolutionnaire n'ordonne-t-il pas que, en cas de grève générale, seuls les journaux socialistes pourront paraître ? Les autorités ont le devoir de maintenir l'ordre. *Il* est facile aux chefs de dire : Nous n'avons plus été maîtres de nos gens ! M. Scheurer déclare que le commandant de la place de Bâle a fait tout son devoir dans des conditions difficiles et termine en exprimant le vœu que les autorités ne soient plus appelées à réprimer des actes de violence.

On vote. Selon la proposition de la majorité de la commission, la Chambre décide, par 105 voix contre 26, de ne pas prendre la plainte en considération.

On aborde ensuite la question des nouvelles légations à instituer.

MM. *Scherrer-Füllemann* et *de Rabours* rapportent.

M. de Rabours regrette que la Chambre aborde un projet tardif. Pendant tout le cours *du XIXme siècle, la Suisse a été en retard* dans l'organisation de ses services diplomatiques. Jusqu'en 1891, nous n'avons pas eu de représentant à Londres. Les circonstances nouvelles nous amènent à modifier nos conceptions un *peu discrètes en matière de diplomatie.*

Le Conseil des Etats n'a admis que trois des six nouvelles légations proposées. L'orateur regrette vivement qu'on ne donne pas suite au projet de légations de Belgrade, Prague et Athènes. La commission propose de ne pas munir l'arrêté de la clause référendaire, parce qu'elle demande au Conseil fédéral de présenter aussitôt que possible un projet de loi sur les services diplomatiques.

M. *Abt* se ralliera au projet à la condition que le Conseil fédéral entreprenne au préalable une réforme complète dans l'organisation et le personnel de notre diplomatie. Il faut que les diplomates se recrutent dans les milieux plus *populaires et qu'on cesse de les choisir dans* un seul canton, celui de Genève, et dans une *seule partie du pays, la Suisse romande.*

M. *Belmont* déclare que les socialistes voteront contre l'entrée en matière aussi longtemps qu'on n'aura pas rétabli les relations avec la Russie.

Les débats sont interrompus à 7 heures.

IMPRESSIONS DE SÉANCE

On nous écrit de Berne :

Les socialistes de l'assemblée sont en train d'*empêcher tout travail sérieux.* L'arrêté concernant les droits de douanes, le projet d'allocations supplémentaires pour les cheminots pensionnés et la plainte concernant la suppression du *Vorwœrts* pendant la grève générale de Bâle, aux premiers jours d'août 1919, leur ont fourni l'occasion de remplir les séances de lundi à mercredi de leurs critiques, questions, plaintes et impertinences. La patience *du président* exaspère les *députés* bourgeois. Les débats vont leur train comme une voiture sans cocher.

Nous approuvons entièrement les considérations de M. Bonhôte réclamant la clause référendaire pour l'arrêté sur les taxes douanières. *Le* député neuchâtelois a *toujours combattu les pleins-pouvoirs et les arrêtés urgents* comme une source de déboires politiques. Les événements lui ont donné raison. Mais comment les socialistes osent-ils se poser en défenseurs de la démocratie ?

Que de temps perdu à propos des allocations *supplémentaires* aux pensionnaires des C. F. F. ! Quatre ou cinq orateurs sont venus répéter les mêmes choses pendant une séance entière. Toutes les revisions du règlement seront vaines si le président n'oblige pas les orateurs à se taire quand ils n'ont rien à dire.

La plainte socialiste à propos de la suspension du *Vorwœrts* était un paradoxe. A chaque grève générale, les socialistes suppriment les journaux bourgeois, les typographes faisant grève. Les journaux socialistes, eux, continuent de paraître, pour lancer des nouvelles sciemment fausses et propres à affoler l'opinion. On a bien fait d'y mettre le holà.

M. Schneider appelle cela : « Désorganiser l'action ouvrière » ! *C'est charmant comme* euphémisme. Et le comble, c'est que les socia-

listes, les instructions de Lénine dans la poche, protestent au nom de la liberté de la presse et accusent les autorités d'abus de pouvoir ! On se souvient que la *Tagwacht*, en novembre 1918, avait lancé la fausse nouvelle d'une mutinerie dans les troupes mobilisées. Le *Vorwærts*, pendant la grève bâloise, a publié qu'on saoulait la troupe pour la lancer contre les ouvriers !

Les orateurs qui ont répondu aux socialistes n'ont pas eu de peine à percer à jour la manœuvre des auteurs responsables des journées révolutionnaires de Bâle. Cette tentative de grève générale a piteusement échoué et les chefs socialistes voudraient faire croire à leurs ouailles que c'est parce qu'on a interdit le *Vorwærts*.

Le Conseil national a fait bonne justice de cette feinte.

AU CONSEIL DES ÉTATS

La loi sur la Banque nationale

Berne, 16 juin.

Toute la séance de ce jour, au Conseil des Etats, a été remplie par la discussion des art. 25-55 de la nouvelle loi sur la Banque nationale.

Le gros du débat a porté sur l'art. 27, où est stipulée la répartition des bénéfices.

Commençons par reproduire le texte de cet article 27, tel qu'il est sorti des propositions de la commission, adoptées par l'assemblée :

Art. 27. — Sur le bénéfice net accusé par le compte de profits et pertes de la Banque, il est, en premier lieu, prélevé le 10 % à verser au fonds de réserve, sans que ce prélèvement puisse dépasser pour un exercice le 2 % du capital-actions effectivement versé.

Il est ensuite payé au capital-actions effectivement versé un dividende de 5 % au maximum.

1° Le bénéfice net restant est réparti comme suit : 10 % au maximum sont affectés au payement d'un superdividende n'excédant pas le 1 % du capital-actions effectivement versé.

2° Les cantons reçoivent une indemnité de 80 centimes par tête de leur population de résidence ordinaire constatée par le recensement fédéral le plus récent.

3° L'excédent éventuel revient, sous réserve de l'art. 29, pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. La répartition à ces derniers a lieu sur la base de leur population de résidence ordinaire constatée par le recensement fédéral le plus récent.

Voici maintenant le texte de l'art. 29 auquel il est fait allusion dans le précédent art. 27 :

« Si, dans un exercice, le bénéfice réalisé par la Banque nationale est insuffisant pour payer intégralement la redevance abandonnée aux cantons, la caisse fédérale avancera les sommes nécessaires pour combler l'insuffisance. Ces avances seront remboursées à la Confédération avec les intérêts à 9 ½ % l'an, dès que les bénéfices de la Banque le permettront. La répartition supplémentaire prévue à l'art. 27 n'aura lieu que lorsque la Confédération aura été remboursée de ses avances. »

Le président de la commission, M. Bolli, et le chef du département des finances n'ont pas eu de peine à faire comprendre que le dividende maximum de 4 % attribué aux actionnaires par la loi de 1905 ne répond plus aux conditions actuelles du marché de l'argent. Il n'y a donc pas eu d'opposition au nouveau taux maximum de 5 %, augmenté éventuellement d'un superdividende de 1 %. Ce sont d'ailleurs les cantons qui ont fourni la majeure partie du capital-actions. On ne saurait plus leur donner la maigre pitance de 4 % lorsqu'ils doivent eux-mêmes payer du 5 ½ ou même du 6 % pour leurs emprunts.

Il a été constaté, au surplus, que la faiblesse du dividende a eu pour résultat de faire baisser le cours des actions de la Banque nationale, comme si cet établissement faisait de mauvaises affaires, alors qu'elle en fait de brillantes. En 1905, par respect pour le principe sacro-saint de l'inimitié contre le capitalisme, on s'est montré dur pour les actionnaires. Maintenant, on s'aperçoit que le taux rigide du 4 % a nui davantage au crédit de la Banque nationale que tous les autres facteurs économiques.

Quant à la part directe des cantons aux bénéfices de la Banque, elle a donné lieu à un tournoi inattendu, qui toutefois n'a pas eu de suite positive. Ce fut surtout un débat académique. On vit le spectacle étrange d'une levée de boucliers fédéraliste contre les idées émises à l'improviste par M. Musy.

Le chef du Département des finances a saisi l'occasion, à propos de la répartition des bénéfices de la Banque nationale, d'exposer ses vues sur la solution future du problème de l'équilibre financier entre la Confédération et les cantons. Sans faire de proposition formelle pour le moment, M. Musy croit pouvoir déclarer que, à son avis, les cantons devraient renoncer à prendre leur part des bénéfices des institutions fédérales. Donc point de prélèvement sur les bénéfices de la Banque nationale, et même renonciation aux recettes de la régie des alcools ! Les cantons devraient également se passer des subventions fédérales. Ne subsisteraient que les subventions permanentes aux cantons alpestres et les subventions extraordinaires pour canalisation de rivières, attendu qu'il y a, dans ce domaine, certains cantons déjà servis et d'autres cantons qui n'ont pas encore eu leur part.

Exception faite de ces subventions spéciales, on ferait table rase des distributions fédérales aux cantons. Par contre, ceux-ci s'opposeraient à toute pénétration de la Confédération dans le domaine de leur souveraineté fiscale et ne lui permettraient pas de s'approprier les impôts directs.

Encore une fois, notons que M. Musy n'a pas tiré de ces considérations une conclusion pratique immédiate. Il n'a donc pas proposé de modifier l'art. 27 dans le sens de sa théorie.

Mais c'en était assez pour jeter l'alarme dans le camp fédéraliste romand.

M. Dind (Vaud) demande aussitôt la parole. Il ne veut pas laisser passer les déclarations de M. Musy, toutes platoniques qu'elles soient, sans marquer l'impression pénible qu'elles lui ont causée. Son âme fédéraliste se révolte à la pensée que les cantons pourraient être dépouillés des ressources qui alimentent actuellement leur budget. De quoi vivront-ils ? La situation financière de la Confédération est moins grave que celle des cantons. On ne devrait pas oublier, à Berne, que les cantons sont de plus solides boulevards que la Confédération contre l'assaut des forces subversives et des tendances révolutionnaires. Les cantons ont un rôle social à remplir. Ce rôle social consiste non pas dans une fabrication à jet continu de lois dites sociales, mais dans la lutte efficace contre les éléments dissolvants et contre la politique de guerre entre les classes. Pour remplir cette mission de salut, les cantons doivent rester forts ; leurs finances sont assez mal en point déjà sans qu'on vienne les affaiblir par de nouvelles amputations.

M. Fazy (Genève) partage pleinement la manière de voir de M. Dind. Les cantons ont raison, certes, de combattre la pénétration de la Confédération dans leur domaine fiscal. L'impôt de guerre temporaire, que M. Musy craint de voir se perpétuer, est déjà une brèche inquiétante dans l'édifice de la souveraineté fiscale des cantons. Mais ce n'est pas une raison d'enlever encore aux cantons les ressources que leur assure la législation fédérale existante. La participation des cantons aux bénéfices de la Banque nationale est une légitime compensation pour le droit d'émission qu'on leur a enlevé. Les autres subventions, telles que la répartition des recettes de l'alcool, sont fondées sur des compromis financiers qu'il faut respecter.

M. Musy se hâte de déclarer qu'il tient plus que personne à ce que les cantons restent forts, et c'est pourquoi il veut leur rendre leur indépendance financière en délimitant nettement le domaine fédéral et le domaine cantonal en matière de finances.

Le président de la commission, M. Bolli, met fin à cette digression en disant que ce n'est pas le moment de résoudre le problème de l'équilibre financier entre les cantons et la Confédération.

ÉTRANGER

Bataillon français capturé par les Turcs

Paris, 16 juin.

Le *Temps* annonce qu'un bataillon français qui occupait Bozanti, en Cilicie, a été capturé par les Turcs alors qu'il se dirigeait vers la côte. L'affaire a eu lieu à environ 20 kilomètres d'Adana et a été rendue possible par le manque de munitions.

Commentant cette nouvelle, le *Temps* montre les difficultés inouïes de la tâche que les Alliés ont entreprise en Orient. Après avoir exprimé la crainte d'une nouvelle guerre si les choses se poursuivent ainsi, il fait remarquer que l'on ne peut démembrer la Turquie avant de l'avoir désarmée. Il rappelle que le rapport du général Milne montre que les Turcs possèdent une nombreuse armée, pourvue de nombreux dépôts de vivres, que la politique des Alliés a eu pour effet d'unir tous les éléments orientaux qui, autrefois, se combattaient et il met en doute que la Grèce puisse, malgré le bon état de ses finances, supporter un long conflit aux alternatives diverses avec les Turcs.

Le *Temps* ajoute qu'il est impossible de faire signer le traité turc par Férid pacha, dépourvu de toute autorité, et déclare que ce traité ne pourra être signé que lorsque les Alliés auront établi à Constantinople un gouvernement reconnu par les plus raisonnables des nationalistes et que les intentions de ce gouvernement auront été mises à l'épreuve.

Le temps de service militaire en France et l'occupation française en Orient

Paris, 17 juin.

(*Havas.*) — La Commission de l'armée a entendu longuement dans sa séance d'hier mercredi M. André Lefèvre, ministre de la guerre, qui lui a exposé ses idées directrices du projet de réorganisation de l'armée, qu'il compte déposer prochainement sur le bureau de la Chambre. Le ministre a déclaré notamment qu'en raison de la situation extérieure qui n'est pas encore suffisamment stabilisée, il n'était pas possible actuellement d'envisager une durée du service militaire moindre de deux ans.

D'autre part, M. André Lefèvre s'est expliqué sur l'emploi des effectifs français en Orient, notamment en Cilicie, et a donné des indications sur les opérations qui s'y déroulent. C'est ainsi qu'il a fait connaître que les troupes qui s'y trouvent actuellement comprennent environ 70,000 hommes, la plupart appartenant à des régiments coloniaux. Il a déclaré à ce sujet que le gouvernement se trouvait en face d'une situation qu'il n'avait pas créée, mais qu'il était décidé à restreindre autant que possible, sans nuire aux intérêts dont il a la garde, les charges de l'occupation militaire française.

Les conditions de Krassine

Londres, 15 juin.

Le *Times* écrit :

Il y a lieu de croire que, au cours des conversations entre le premier ministre britannique et Krassine, la question de la dette extérieure russe jusqu'en novembre 1917 a été soulevée. Krassine aurait, au nom du gouvernement des Soviets, rejeté toute responsabilité pour ces dettes ; mais il aurait laissé entendre que, si la pression des circonstances rendait désirable la reconnaissance de ces dettes par le gouvernement de Moscou, celui-ci insisterait pour qu'on lui reconnût en échange tous les droits et privilèges inscrits dans les anciens traités, y compris ceux qui étaient inscrits dans les traités secrets. Il réclamerait, notamment, l'exécution de la partie du traité de Londres qui donnait Constantinople à la Russie.

Méfaits bolchévistes à Kief

Le correspondant de Constantinople des *Dernières Nouvelles* communique que, pendant leur règne à Kief, les bolchévistes fusillèrent 350 étudiants et étudiantes accusés de contre-révolution.

Ils exportèrent de la ville pour plus de 25 milliards de roubles en objets précieux saisis dans les coffres-forts et chez des particuliers.

Tous les livres saisis dans les banques furent anéantis par ordre supérieur. Des réserves de la Banque d'Etat furent emmenés plusieurs millions de roubles de valeurs à l'effigie des Romanof.

Le ministère italien

Rome, 16 juin.

(*Stefani.*) — Le nouveau cabinet Giolitti a été constitué définitivement comme suit : présidence et intérieur, Giolitti, député ; affaires étrangères, comte Sforza, sénateur ; colonies, professeur Rossi, député ; justice et cultes, Fera, avocat et député ; finances, avocat Tedesco, député ; trésor, avocat Meda, député ; guerre, professeur Bonomi, député ; marine, amiral Secchi, sénateur ; instruction publique, professeur Croce, sénateur ; travaux publics, Dr Peano ; agriculture, Dr Micheli, député ; commerce et industrie, avocat Alessio, député ; postes et télégraphes, avocat Pasqualino Vassallo ; territoires libérés, Dr Raineri, député ; travail, Labriola, député.

Les nouveaux ministres ont prêté serment ce matin à 11 heures devant Sa Majesté le roi.

M. Giolitti et la France

Rome, 17 juin.

(*Havas.*) — M. Giolitti, président du Conseil, interviewé par le représentant de l'agence Havas, a dit l'amitié éprouvée par l'Italie pour la France. Les deux nations ont le même intérêt à agir en parfait accord. M. Giolitti a ajouté que, dès le début de la guerre, il était intervenu pour que l'Italie proclamât tout de suite sa neutralité.

M. Nitti et M. Giolitti

Rome, 17 juin.

M. Nitti et M. Giolitti ont eu un long entretien, notamment sur la grève des cheminots et les événements d'Albanie.

Pour la formation du ministère allemand

Berlin, 17 juin.

La *Germania* écrit que M. Trimborn a encore négocié pendant la matinée de mercredi avec des représentants des socialistes majoritaires et qu'il a dû constater que, en ce moment, il n'y a aucune chance de participation de ce parti au gouvernement. Il ne reste rien d'autre qu'à envisager la formation d'un gouvernement bourgeois. A cet effet, M. Trimborn a proposé au président du Reich le président de l'Assemblée nationale Fehrenbach comme chancelier. Quoique cette proposition fût acceptée par tous les partis, M. Fehrenbach a refusé, pour des raisons importantes. Puis, M. Trimborn, d'accord avec M. Fehrenbach et avec l'assentiment du groupe du Centre et du comité du parti, a désigné le chargé d'affaires allemand à Paris, le Dr Mayer. Cette proposition a rencontré l'assentiment complet du président du Reich qui, immédiatement, a adressé une offre en conséquence, par télégramme, au Dr Mayer. A l'heure actuelle, la réponse n'est encore pas parvenue. S'il accepte, ce que l'on espère dans les cercles parlementaires, la mission de M. Trimborn sera donc terminée.

CALENDRIER

Vendredi 18 juin

Saints MARC et MARCELLIN, martyrs

Les deux frères Marc et Marcellin furent liés et cloués par les pieds à un poteau pendant un jour et une nuit, puis ils furent frappés au cœur d'un coup de lance, en 286.

Confédération

Pour les enfants suisses nécessiteux

En pourvoyant à l'hospitalisation d'enfants suisses nécessiteux, la société *Pro Juventute* accomplit en silence une œuvre bénie. Grâce à ses soins, près de 10,000 enfants suisses, habitant le pays ou l'étranger, sont hébergés chaque année dans des familles ou hospitalisés dans des maisons de convalescence ou des sanatoria.

Les dépenses annuelles atteignent plus d'un demi-million de francs, et doivent être payées par la charité publique. Ces derniers temps, le public, sollicité de tant de côtés différents, s'est fatigué de donner, de sorte que les dons ont diminué. Si l'Office central de Bâle n'avait plus à sa disposition des fonds suffisants, il se verrait obligé de restreindre ou même de suspendre son activité. *Pro Juventute* espère donc que la collecte instituée par l'œuvre du Secours aux Suisses rapportera suffisamment pour que toutes les œuvres puissent faire face aux besoins. Les familles disposées à recevoir gratuitement des enfants suisses sont instamment priées de s'inscrire.

L'œuvre du secours aux Suisses, qui collabore avec la division de l'Intérieur du département politique fédéral et avec les Œuvres du soldat, embrasse, outre l'Assistance aux enfants suisses, l'Office fédéral de secours (Berne), la Société suisse d'utilité publique, le Comité de secours pour les Suisses nécessiteux dans les Etats belligérants, la Nouvelle Société helvétique et la *Caritas (Lucerne)*.

Comme cette concentration des forces présente toutes les garanties voulues pour une répartition équitable des dons, on recommande au public charitable la collecte du « Secours aux Suisses » (Secrétariat : St. Johannvorstadt 84, Bâle ; Compte de chèques postaux V 4900). Les dons les plus modestes sont reçus avec reconnaissance.

Encore des Suisses revenus de Russie

17 Suisses sont rentrés de Russie avec un convoi venant de Kief qui est arrivé à Toulon.

A l'hospice du Grand Saint-Bernard

L'Hospice du Grand Saint-Bernard, tout en continuant ses traditions d'hospitalité, se voit obligé de parer à certains inconvénients ou abus qui se sont produits durant l'été 1919, et tient à informer le public des mesures adoptées à cet effet. Voici quelles sont les règles observées désormais :

Les personnes disposant d'automobiles ou de cannons ne pourront pas coucher à l'hospice et auront à prendre leurs mesures pour repartir le jour de leur arrivée.

Les sociétés, pensionnats, écoles, caravanes, qui désirent passer la nuit à l'hospice ne peuvent compter d'y trouver le logement que si, préalablement à leur voyage, on leur a promis de leur réserver, au jour fixé, des dortoirs. (Informations à prendre auprès de M. l'aumônier de l'hospice.)

Fermeture de l'hospice : 10 heures et demie du soir.

En règle générale, il n'est servi qu'un ou deux repas aux mêmes personnes, et le logement n'est accordé que pour une nuit seulement.

Un annuaire des Chambres

Il vient de paraître un annuaire des Chambres fédérales, contenant les portraits et la biographie de tous les membres du Conseil fédéral, du Conseil des Etats et du Conseil national, avec la liste des groupes parlementaires. Cet annuaire a été rédigé avec beaucoup de soin par M. Ankenbrand ; il a été imprimé avec goût par l'éditeur Suter, à Berne. Prix : 5 fr.

Les sages-femmes

La conférence des directeurs cantonaux de la santé publique a discuté la situation des sages-femmes. On a émis le vœu qu'il soit exigé davantage de connaissances préparatoires des élèves sages-femmes. La formation des sages-femmes dans les écoles doit durer un an ; provisoirement, on s'en tiendra à 9 mois. Les

---

35 *Feuilleton de la LIBERTE*

Laurence Albani

par PAUL BOURGET

Cet acte de foi dans la probité de Laurence se renouvela pour ce grand et généreux cœur, à toutes les heures, à toutes les minutes, pendant les jours qui suivirent, et toujours en silence. Il se fût méprisé de poser à la jeune fille une question qu'il ne se permettait pas de se formuler à lui-même. L'inexprimé n'en est pas moins torturant, surtout dans le bonheur. On n'est vraiment heureux qu'en l'étant avec toute son âme, et cet effort pour cacher à une fiancée adorée un point de sa sensibilité, lancinant et paroxystique comme une névralgie, eût empoisonné pour le jeune homme cette première et ravissante joie de ses accordailles, sans la dérivation forcée que lui imposait le règlement des derniers rapports entre l'enfant et sa famille. Il fallut d'abord qu'il le conduisît chez ses parents, devant le cercueil de son frère. Le père Nas était venu lui-même chercher son garçon à la bastide. Ce vieux tâcheron, intoxiqué d'alcoolisme, était arrivé comme hébété.

— « Faut qu'y lui dise adieu à ce pauv' Victor, tout d'même !... » avait-il suggéré après un aparté de quelques minutes, où il avait demandé à Couture un acompte sur le prix convenu entre eux pour le louage de son fils.

— « Vous ne venez pas aussi » ? avait-il ajouté. Le protecteur, pour ne pas quitter son protégé, avait accepté cette invitation dont le sens lui fut révélé bientôt par la soudaine éclipse du père.

— « J'ai une course à faire », avait dit l'ivrogne, « je vous rejoindrai à la maison. » Il avait disparu dans la direction d'un bar dont il était l'habitué, avec l'évident projet de prélever, sur l'avance reçue, deux ou trois apéritifs de consolation, avant que la terrible femme qui gouvernait tout chez lui n'eût mis la main sur cet argent ! Pascal et Virgile continuèrent donc leur route seuls. Quand ils eurent gravi la ruelle caillouteuse qui conduisait, dans la ville haute, à la demeure de Nas, ils trouvèrent la porte barrée par un flot de gens qu'attirait la curiosité d'un si tragique événement. Ils s'écartèrent devant le frère, dont la pâleur et le trouble provoquèrent un murmure de commisération. « *Coumo a de peino !* » [1] entendait murmurer autour de lui l'assassin par imprudence, qui n'osait pas lever les yeux. Quelle épreuve, et surtout d'entrer dans la chambre à coucher où se tenait Mme Nas, sa belle-mère à lui, mais la mère du mort ! Celui-ci reposait sur le lit, habillé de ses plus beaux vêtements, et presque méconnaissable. Il était tout enflé par son séjour de plus de soixante heures dans l'eau, verdâtre, et déjà décomposé. Des bouquets de narcisses et des branches de mimosas en fleurs, apportés par les voisins, s'amoncelaient autour du cadavre. Leur violent arome n'empêchait pas qu'une écœurante fétidité ne remplît la pièce, où les commères du quartier défilaient les unes après les autres. Chaque fois qu'une visiteuse passait le seuil, Mme Nas recommençait de crier et de vociférer, comme si son désespoir se renouvelait avec chaque arrivée d'un nouveau témoin. Par ce besoin d'exaspérer des émotions vraies en les exprimant, qui est la tare de certaines natures méridionales, elle se faisait la comédienne de sa propre douleur. Elle souffrait pourtant avec toute sa chair, comme en témoignait le vieillissement de son masque. L'autre semaine, elle avait les trente-cinq ans de son extrait de naissance. Aujourd'hui, elle en avait quarante, cinquante. Elle n'avait plus d'âge. Elle avait été très jolie ; il lui restait de sa beauté une masse énorme de cheveux noirs et de grands yeux, noirs aussi, dont la flamme brûlait dans un visage amaigri par la mauvaise nourriture, tanné par le travail au grand soleil, et défiguré par la perte de plusieurs dents de devant, qui mettait comme un trou sombre dans sa bouche aux lèvres trop minces. Quand elle aperçut Virgile, un rictus crispa les coins de cette bouche méchante, et ses yeux dardèrent la haine ; mais il y avait un public, et ces signes d'une aversion presque animale, aperçus seulement par Couture et par celui qui en était l'objet, cédèrent la place aussitôt à un grand geste de démonstration théâtrale. Ses plaintes redoublèrent et devinrent des hurlements. De ses deux bras étendus, elle montra le lit au petit garçon qui tremblait de tout son corps. Il marcha, cependant, jusqu'auprès du cadavre de sa victime, poussé par Couture, qui le força de s'agenouiller, et, s'agenouillant lui-même, souffla tout bas au meurtrier :

— « Demande-lui pardon. »

Puis, se relevant en même temps que l'enfant, après une prière prolongée :

— « Hé bien ! madame Nas », dit-il à la marâtre, « je vous l'emmène, n'est-ce pas ? Je lui commande son deuil. C'est entendu avec son père. »

— « Faites, monsieur Pascal », repartit-elle durement. « Pour sûr que je n'ai pas le cœur à m'occuper de lui aujourd'hui. »

Elle ne put se retenir d'ajouter :

— « Le voir là, et qui ne pleure seulement pas ! »

— « Je vous le ramènerai pour l'enterrement », reprit Couture, sans relever la phrase injurieuse. « Nas m'a dit que c'était à Saint-Louis, demain à neuf heures. »

— « Oui », répondit-elle.

Et, comme d'autres visiteurs arrivaient, elle déchira l'air de ses sanglots avec une abondance de larmes qui semblait augmenter à mesure, au lieu de s'épuiser. A la faveur de cet afflux de gens, Pascal put emmener l'enfant dont le tremblement ne s'arrêtait pas, et qui, à peine dans la rue, supplia :

— « Allons-nous-en vite... Vous avez vu comme elle m'a regardé, monsieur Couture. Si elle m'avait demandé, j'aurais tout dit. »

— « *Il faut* pourtant que tu la revoies », insista Pascal, « et *il faut* que tu ne dises rien. »

— « Je ne sais pas si je pourrai, monsieur Couture. Quand elle est là... »

— « *Il faut* que tu puisses, à cause de moi. »

— « Je penserai à vous, monsieur Couture, quand je serai devant elle. Et alors elle ne me fera pas peur. »

— « Pense surtout à ce que je t'ai déjà dit, que je veux avoir sauvé un honnête homme », répéta Pascal.

— « Je serai un honnête homme, monsieur Couture. Je vous l'ai déjà promis et je vous le promets encore », répondit l'enfant, et, prenant la main de son grand ami, il la lui baisa, en ayant soin de ne pas poser sa petite bouche sur le doigt blessé. Puis, câlinement :

— « Je ne vous ai pas fait mal, monsieur Couture ?... Vous verrez. Vous verrez. Vous ne regretterez pas de m'avoir pris, ni vous, ni Mme Laurence. »

— « Tu l'aimes bien, Mme Laurence ? » demanda Pascal.

— « Oh ! oui », fit l'enfant avec la ferveur que ces petits êtres, tout spontanéité, apportent à l'effusion de leur reconnaissance.

(*A suivre.*)

[1] Comme il a de la peine !

Sommaire des Revues

Revue des Jeunes. — Organe de pensée catholique et française. — 25 mai : Billet de quinzaine. Senex : Notre union familiale. — H.-D. Noble : L'Action surnaturelle dans la conversion d'Ernest Psichari. — Mgr P. Batiffol : M. Gore et les difficultés du catholicisme non romain. — François Hepp et Henri Massis : Les intellectuels catholiques devant le syndicalisme intellectuel. — Henri Davignon : Lettre de Belgique. — François Mauriac : Le visiteur nocturne. — Th. Mainage : La Sainte de la Patrie. — Eugène Duthoit : Salaire familial et sursalaire. — René Salomé : En lisant Pierre Benoît. — André Perate : l'Art religieux aux Salons. — Revue des Livres et des Revues. — « Nos Amis ». — 3, rue de Luynes, Paris. — Un an, 46 fr. ; six mois : 23 fr. ; le N° : 2 fr. 50.

tarifs minima pourront être augmentés de 50 %. Si cela ne suffisait pas, les communes devraient verser une indemnité aux sages-femmes.

Pendant les débats, une allusion fut faite à l'état de choses déplorable qui est toléré à Genève. Le représentant de ce canton a donné l'assurance qu'il sera prochainement porté remède à cette situation honteuse.

Bienne et Nidau fusionnent

Le Conseil municipal de Bienne a ratifié un *projet de réunion de Nidau à Bienne.*

TRIBUNAUX

Le procès du bolchéviste Platten

Berne, 16 juin.

Hier, mercredi, se sont déroulés, devant le tribunal divisionnaire III, présidé par le colonel Schorer, grand-juge, les débats du procès de l'ex-conseiller national Fritz Platten, accusé d'excitation à la révolte par la diffusion d'un appel « Au peuple ouvrier », en date du 11 novembre 1918.

L'accusation a été soutenue par le major Rohner ; la défense, présentée par M. le Dr Sennhauser, de Saint-Gall. Par jugement du 10 avril 1919, Platten a été condamné, par contumace, à six mois de prison.

Au cours de l'interrogatoire, *l'accusé retrace* les événements qui ont précédé la grève de Zurich. A titre de fonctionnaire du parti socialiste, il avait été chargé de distribuer à diverses sections l'appel du comité d'action.

L'accusé fournit ensuite des renseignements au sujet de son voyage à Moscou, qu'il a entrepris, dit-il, afin de régler certaines questions d'intérêts, posées par la mort de sa femme, et aussi en vertu d'un mandat reçu des émigrés russes en Suisse.

Platten déclare n'avoir pas eu connaissance du contenu des libelles distribués.

Sur une question de la défense, il expose qu'il *a été emprisonné en Finlande, en* Bommanie, en Lituanie et qu'on lui a retiré, à Kovno, les documents l'accréditant comme négociateur de la république des soviets pour la reprise des relations commerciales avec la Suisse.

Lecture est donnée d'un certificat médical établissant que l'accusé est atteint de tuberculose et que le maintien en détention nuirait gravement à sa santé.

Un juge lui ayant demandé s'il n'y a pas quelque légèreté à distribuer un manifeste dont on ignore le contenu, Platten déclare s'être borné à exécuter un ordre.

L'auditeur prononce le réquisitoire. *L'accusation reproche à Platten d'avoir distribué* à la troupe un appel à la révolte. Il a été établi que cet appel a été distribué dans toutes les localités occupées par la troupe.

L'auditeur requiert contre l'accusé 6 mois de *prison pour incitation à la révolte. Il met à la* charge de l'accusé le huitième des frais de l'ancien procès et les frais du procès actuel.

Le défenseur soutient qu'on ne peut prouver que Platten ait distribué personnellement l'appel séditieux aux troupes.

Le Tribunal a rendu son arrêt à 8 h. et demie du soir :

Platten est déclaré coupable de révolte pour *avoir* propagé l'appel du 11 novembre 1918 parmi les troupes en service actif et est condamné à six mois de prison, à un huitième des frais de l'ancien procès et aux frais du nouveau procès.

La vie économique

La grève des cigarières tessinoises

La grève des cigarières déclarée à Chiasso il y a deux jours s'est étendue à toutes les fabriques du canton. Le nombre des grévistes est de 3000.

Le chômage

En raison du manque de travail, le département militaire fédéral a décidé de renvoyer encore 70 ouvriers des ateliers militaires d'Altdorf.

A Marseille, il y a 100,000 ouvriers sans travail dans la métallurgie.

FAITS DIVERS

SUISSE

Arrestation de cambrioleurs

La police genevoise a arrêté trois Bernois, les nommés Bohli, Brändli et Bernhard, qui avaient cambriolé la villa Bonstetten, rue de la Justice, à Berne, et emporté de nombreux bijoux de famille et médailles anciennes. La plus grande partie du produit du vol, représentant une *somme importante, a été trouvée en possession* des cambrioleurs.

Audacieuse agression

Les journaux genevois racontent que, mardi, une automobile a été arrêtée près de l'Ariana par un individu qui, en menaçant le conducteur d'un revolver, l'a obligé à stopper, puis s'est fait remettre l'argent des voyageurs et a disparu.

Changes à vue de la Bourse de Genève

Le 17 juin

	Demande	Offre
Paris	42 60	43 60
Londres (livre st.)	21 60	22 —
Allemagne (marc)	13 90	14 90
Italie (lire)	31 45	32 45
Autriche (couronne)	3 37	4 17
Prague (couronne)	12 —	12 80
New-York (dollar)	5 36	5 56
Bruxelles	44 50	45 50
Madrid (pesets)	91 —	92 —
Amsterdam (florin)	198 60	199 60
Pétrograd (rouble)	7 50	8 50

Echos de partout

LOI ! TOUJOURS LOI !

M. Nitti, qui quitte le ministère italien, y était un homme bien gardé.

Un important service de sûreté opérait non seulement aux abords de son hôtel particulier de la via Virginio Orsi, à Rome, mais surveillait également l'enfilade de pièces qui conduisait à son cabinet.

Or, M. Marconi, illustre inventeur, alla *rendre visite au Premier italien. Il dut se faire* connaître par l'inspecteur déguisé en domestique, qui occupe la loge du concierge et qui l'annonça téléphoniquement à un deuxième inspecteur, posté sur le palier. Celui-ci cria à tue-tête : « *Il signor Marconi !* » *Et à chaque* pièce, se trouvait un nouveau personnage qui hurlait à tous les échos de l'hôtel : « Il signor Marconi ! »

Puis la porte du cabinet de travail de M. Nitti s'ouvrit. Alors M. Marconi, coupant son effet au dernier annonciateur, cria d'une voix de stentor :

— Il signor Gabriele d'Annunzio !

M. Nitti, qui, assis à son bureau, tournait le dos à la porte, se leva d'un bond et monta à M. Marconi un visage où la surprise le disputait à l'effroi :

— Ce n'est que moi ! fit M. Marconi, en *souriant.*

Et M. Nitti se rassérena.

MOT DE LA FIN

La revanche du client chez le marchand tailleur :

— Vous me demandez 600 francs pour ce costume... Je vous en donne 300... Profitez-en... ça va baisser.

FRIBOURG

—o—

La fièvre aphteuse

La nouvelle nous arrive que la fièvre aphteuse a éclaté maintenant à l'Erlenhof, la grande ferme de la colonie de Bellechasse qu'on avait réussi à préserver jusqu'ici. Il y a 77 pièces bovines à l'Erlenhof.

On signale encore trois nouveaux *cas* à Villarepos, un à Fræschels et un à Lessoc.

Apprentis de commerce

Les examens pour l'obtention du diplôme de fin d'apprentissage auront lieu les 26 et 27 juillet prochain, à Fribourg.

Travailleurs sur bois

Le conflit qui avait surgi entre patrons et ouvriers menuisiers est heureusement aplani. *Patrons* et ouvriers ont consenti réciproquement à des concessions.

Chœurs et orchestre

Le concert de mardi soir ayant réuni un très nombreux auditoire, les trois sociétés concertantes, soit la Société de chant, le Mænnerchor et l'Orchestre, ont jugé bon de donner une nouvelle audition ce soir, jeudi, à 8 h. ½, au Temple.

Genève et Fribourg

Nous lisons dans le *Journal de Genève :*

« M. Gustave Ador a bien voulu confier, pour quelques jours, à la direction du Musée le diplôme de bourgeoisie d'honneur qui vient de lui être conféré par la Ville de Fribourg et l'acte qui réintègre notre illustre concitoyen *dans ses droits de bourgeoisie de la commune* de Vuittebœuf (Vaud), d'où sa famille est originaire. Ces témoignages de reconnaissance publique sont actuellement exposés dans la salle n° 24, dite des souvenirs historiques. Les visiteurs auront, en particulier, l'occasion d'admirer la belle tenue et le goût sûr qui ont présidé à l'exécution du diplôme calligraphié de la Ville de Fribourg. »

Institutions hospitalières de la Gruyère

Nous avons reçu le rapport administratif de la commission de l'Hôpital du district de la Gruyère, du fonds Sallin et de l'Orphelinat Duvillard, pour l'exercice 1919. Le *capital du* fonds de l'Hôpital est de 302,732 fr. 08 ; il n'a pas varié en 1919. Le compte de profits et pertes de l'exercice boucle par 83,381 fr. au doit et à l'avoir. Aux recettes figurent, notamment, *59,365 fr. pour les journées de malades ;* 4403 fr. du produit des collectes et des contributions des communes ; 3544 fr. de legs et donations. L'hôpital a soigné, l'an dernier, 471 *malades (497 en 1918, 400 en 1914,* 225 *en* 1900).

Le fonds Sallin, qui était de 12,575 fr. 15 en 1918, atteignait, à la fin de l'an dernier, 12,836 fr. 75.

L'Institut Duvillard *a abrité, en 1919,* au total, 201 enfants, dont 82 placés par des communes ou des familles de la Gruyère, 35 d'autres communes du canton, 12 des cantons confédérés, 82 de l'étranger, parmi lesquels 45 petits Belges. Les legs et dons faits à l'Orphelinat, en 1919, se sont élevés à 1561 fr. Le compte de profits et pertes balance par 74,935 fr. ; le capital s'élève à 309,988 fr.

Les cartes de remboursement pour l'abonnement à la LIBERTE seront mises à la poste le 19 juin. Nous prions nos abonnés de leur faire bon accueil. Nous nous verrions obligés de suspendre l'envoi du journal à *ceux dont la carte de remboursement* nous reviendrait impayée.

L'ADMINISTRATION.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

Le cabinet Giolitti

Rome, 17 juin.

(Stefani.) — Commentant la formation du nouveau cabinet, le *Corriere d'Italia* (catholique), relève que la presque unanimité qui s'est faite sur le nom de M. Giolitti constitue une plus grande satisfaction pour lui et en même temps une garantie de succès. L'*Osservatore Romano écrit que la tâche du nouveau cabinet* est immense et qu'aucune force agissante dans le pays ne peut lui refuser son concours actif pour l'aider à obtenir une trêve entre les partis et un pacte de coopération sincère. « Le cabinet Giolitti, par sa composition et la compétence de ses membres, peut obtenir cette trêve et ce pacte. » *L'Idea nazionale* dit que le gouvernement actuel doit être essentiellement un gouvernement pour le présent. *Le Giornale del Popolo* écrit que le nouveau cabinet est le meilleur qu'on pouvait espérer de la Chambre actuelle.

La force militaire de la Société des nations

Londres, 17 juin.

(Havas.) — Demain, vendredi, sera publié le compte rendu officiel de l'entrevue entre *M. Lloyd George et la délégation de la Ligue* pour l'abolition de la guerre. La Ligue demande que la Société des nations soit pourvue de forces militaires et navales, chargées de garantir la sécurité de toutes les frontières. Ces forces seraient internationales et composées de contingents de chaque nation, dans des proportions déterminées.

La conférence de Spa

Berlin, 17 juin.

(Wolff.) — On mande de La Haye au *Berliner Tageblatt,* au sujet de la situation de l'Allemagne à la conférence de Spa, que ces négociations mettront l'Allemagne devant des décisions déjà prises excluant toute discussion. Les négociateurs allemands trouveront à Spa une situation des plus sérieuses.

Démenti

Copenhague, 17 juin.

(Havas.) — Dans une interview, Litvinof a *déclaré que la nouvelle (voir 2me page) selon* laquelle les soviets auraient l'intention de demander la mise à exécution des traités conclus antérieurement avec la Russie, notamment du traité de Londres de 1915, qui donne Constantinople à la Russie, est entièrement démuée de fondement.

Les bolchévistes en Perse

Manchester, 17 juin.

(Havas.) — Le correspondant londonien du *Manchester Guardian* écrit que Krassine a promis au gouvernement britannique que les *forces bolchévistes qui se trouvent actuellement* dans le nord de la Perse vont être retirées.

Londres, 17 juin.

L'agence Reuter dit que le prince Firouz a déclaré que les informations parues dans certains journaux français et selon lesquelles le représentant de la France au sein du conseil de la Société des nations aurait soulevé des objections au sujet de l'appel de la Perse, *sont* entièrement dénuées de fondement.

Le prince Firouz a déclaré qu'il est extrêmement satisfait de l'aide inestimable donnée par M. Fleurian, qui soutient activement l'idée de faire proclamer les droits de la Perse.

L'occupation française en Allemagne

Düsseldorf, 17 juin.

(Wolff.) — Au sujet de l'interdiction de journaux décidée par les autorités d'occupation, à la suite d'articles contre les *troupes françaises* noires, la fédération de la presse de Rhénanie a adopté une résolution protestant contre les atteintes portées à la liberté d'opinion.

Le bataillon français capturé

Paris, 17 juin.

(Havas.) — Le *Temps* a annoncé, hier, que le bataillon français qui occupait Bozanti a été capturé par les Turcs. (Voir 2me *page.*)

Le *Petit Parisien* précise que, renseignements pris, cet événement s'est produit le lendemain même *de l'armistice,* mais dans une région où les irréguliers turcs n'avaient pas connaissance de celui-ci. Ordre a ensuite été donné de remettre les prisonniers en liberté.

M. Lloyd George et la question irlandaise

Londres, 17 juin.

De grands efforts ont été faits, ces derniers temps, en vue d'établir des communications directes entre le gouvernement anglais et les chefs du mouvement républicain des Sinn-Feiners en Irlande. Le président du conseil, M. Lloyd George, a informé ses collègues qu'il favorise une politique de conciliation et de compromis en Irlande et qu'il est déterminé à chercher une base pour un arrangement à l'amiable de la question irlandaise, moyennant une entente avec le parti des Sinn-Feiners. Le président du conseil a envoyé *plusieurs émissaires pour entrer en contact* avec les chefs sinn-feiners. Le président du conseil a indiqué à ces émissaires qu'ils sont autorisés de dire au parti sinn-feiner que le gouvernement anglais est *disposé à faire de* vastes concessions, et, si nécessaire, à abandonner le Home-Rule bill, actuellement devant la Chambre des Communes, pour y substituer un projet *plus généreux.*

Jusqu'ici, toutes ces avances sont restées sans succès. Les Sinn-Feiners irlandais ont repoussé toutes les avances de M. Lloyd George.

Les Anglais en Mésopotamie

Londres, 17 juin.

L'agence Reuter dit que la situation en Mésopotamie est plus calme, en dépit des informations pessimistes de certains journaux.

M. Mayer et la crise ministérielle allemande

Berlin, 17 juin.

(Wolff.) — L'idée de choisir le Dr Mayer comme chancelier est, de façon générale, accueillie favorablement par les journaux du matin. Un journal considère cette désignation comme remarquable, du fait que le Dr Mayer n'appartient pas du tout au parti qui a lancé *sa nomination.* Le Centre, par le choix d'un homme reconnu antérieurement comme l'une des plus fortes têtes du parti, a habilement tendu la main au parti populaire qui, en son temps, s'était séparé de lui *(voir 2me page).*

La constitution prussienne

Berlin, 17 juin.

(Wolff.) — La commission de la constitution de la Diète prussienne discutant les divers articles de la constitution a maintenu, à l'article 1, la désignation de République prussienne, mais elle n'a pas maintenu celle d' « Etat libre ».

La crise ministérielle autrichienne

Vienne, 17 juin.

(B. C. V.) — Comme l'annoncent les journaux du soir, les négociations en vue de la solution de la crise ministérielle se sont poursuivies pendant la journée. Le président Seitz a reçu les chefs des trois partis parlementaires.

Les communistes en Haute-Autriche

Linz, 17 juin.

(B. C. V.) — Lundi et mardi eut lieu le procès des communistes arrêtés à l'occasion des événements sanglants, des violences et des excitations de ces derniers temps. Sur les 10 accusés, 8 furent reconnus coupables et condamnés de 10 mois à 4 ans de réclusion. *Un des chefs du mouvement étranger a été condamné à* 2 ans de réclusion et à l'expulsion du territoire de la république autrichienne après avoir purgé sa peine. Les condamnés ont interjeté l'appel.

Emprunt français en Espagne

Madrid, 17 juin.

(Havas.) — On dit que le premier prêt de 50 millions consenti par le consortium financier à la France a été renouvelé pour une période égale avec l'autorisation et la garantie du gouvernement espagnol.

La crise ministérielle en Norvège

Copenhague, 17 juin.

(Wolff.) — On mande de Christiania au *Berlinske Tidende* que la droite du Storthing s'est déclarée prête à assumer la formation du nouveau gouvernement.

Consuls allemands en Italie

Berlin, 17 juin.

(Wolff.) — On mande de Rome à la *Deutsche Allgemeine Zeitung :*

Le gouvernement italien a autorisé le rétablissement des consuls allemands.

Les cheminots italiens

Milan, 17 juin.

La grève des cheminots continue, mais on remarque déjà beaucoup de défections dans le personnel. Du reste, l'enrôlement de volontaires, ouvert par l'administration des chemins de fer a donné des résultats très réjouissants. Les volontaires qui se sont annoncés atteignent presque le millier. Parmi eux se trouvent un grand nombre d'ingénieurs et d'étudiants ingénieurs.

Côme, 17 juin.

Les cheminots des lignes secondaires se sont mis en grève à minuit, ainsi que cela avait été annoncé. *Les employés des chemins de fer du* Nord se trouvent donc en grève, c'est-à-dire ceux des lignes Milan-Côme, Milan-Varese, etc., de la compagnie de navigation sur le lac de Côme et des trams électriques, y compris le tram Côme-Chiasso.

Attentat au Japon

Amsterdam, 16 juin.

(Wolff.) — On mande de Tokio qu'un attentat au revolver a été commis contre le président du cabinet du Japon. L'auteur, un Japonais, a été arrêté.

Incendie de moulins

Meaux, 17 juin.

(Havas.) — Les *cinq grands moulins* de Meaux, bâtis sur la Marne et montés sur pilotis, sont en flammes.

Les défis de boxe

Wichita (Kansas), 17 juin.

(Havas.) — Le boxeur Georges Carpentier a lancé un défi à *Dempsey pour le* championnat du monde poids lourd, offrant de se rencontrer avec lui après le 10 octobre. Le manager de Dempsey a télégraphié qu'il acceptait le défi. Carpentier s'embarquera pour la France *le 10 juillet et sera de retour à Londres en* temps opportun pour s'entraîner en vue de se mesurer avec Battling Lovinsky le 10 octobre.

Vermouth NOBLESSE
DELICIEUSE GOURMANDISE
Ciravegna & Co, Genève

CHAMBRES FÉDÉRALES

Berne, 17 juin.

Le Conseil national reprend la discussion sur les nouvelles légations.

M. Frey répond à M. Abt. On ne peut pas demander aux diplomates de carrière qui passent d'un pays à l'autre de connaître à fond les conditions économiques de chaque nation. L'orateur estime que nos relations économiques peuvent être cultivées par des missions spéciales, et que, *pour le développement de nos relations* diplomatiques, nous devons procéder par étapes. *Nous avons triplé le nombre des légations,* de sorte que nous verrons arriver le moment où nous manquerons d'hommes capables pour les diriger.

Le Conseil des Etats reprend l'examen des divers articles de la loi sur la Banque nationale.

A l'article 60, la majorité propose, au sujet de la situation *des fonctionnaires et employés de* la Banque nationale, de les soumettre, comme les autres fonctionnaires fédéraux, aux lois fédérales sur la responsabilité des autorités et des fonctionnaires de la Confédération.

M. Usteri estime que ces fonctionnaires sont dans une situation spéciale. Il sont choisis surtout dans le monde des affaires, et il ne serait pas logique de leur attribuer purement et simplement la qualité de fonctionnaires fédéraux.

M. Isler dit qu'il ne faut pas céder à la tentation de transformer la Banque nationale en une banque purement commerciale.

M. Musy, conseiller fédéral, dit que la Ban*que nationale n'est ni une banque privée ni une* banque d'Etat, mais une banque mixte, constituée sur le cadre de la société anonyme, mais ayant un caractère public.

On passe au vote et le texte de la majorité de la commission l'emporte sur celui de la minorité, par 26 voix contre 4.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de chant de la Ville, Mænnerchor et Orchestre de la Ville. — Ce soir, à 8 h. ¼, précises, réunion devant le Temple réformé pour dernière audition des œuvres exécutées à la fête d'Estavayer. Après le concert, rendez-vous au local, Café des Grand'Places.

Société de chant La Mutuelle. — Répétition, ce soir, au local.

Football club, Fribourg. — Les membres actifs et les vétérans *sont informés que les* exercices obligatoires auront lieu tous les vendredis, dès 7 h. ½, au Parc des Sports en ce qui concerne le Football. (Les jeunes gens qui désirent faire partie de la Société sont priés de s'annoncer). Le cours de culture physique commencera la semaine prochaine.

Protection de la Jeune fille. — Réunion du Comité cantonal, demain, vendredi, à 4 h. ½, au Home du Bon Conseil, 11, rue de l'Hôpital.

Cercle d'études de l'Union des travailleuses. — Ce soir, jeudi, à 8 h. ¼ précises, séance au local de la rue de Morat.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 17 juin

BAROMÈTRE

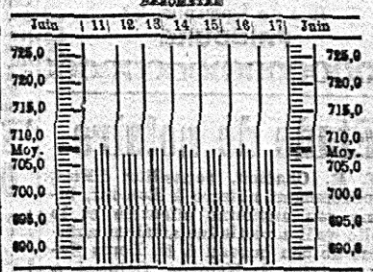

THERMOMÈTRE C.

Juin	11	12	13	14	15	16	17	Juin
7 h. m.	13	13	12	11	14	13	12	7 h. m.
11 h. m.	18	19	15	14	19	20	14	11 h. m.
7 h. s.	17	17	14	16	15	18		7 h. s.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 17 juin, midi.

Situation encore peu stable.

CRÉDIT NATIONAL
pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.
ÉMISSION de
HUIT Millions d'Obligations de 500 fr 5 % à LOTS
rapportant 25 fr. d'intérêts annuels nets de tout impôt français présent et futur, remboursables en 75 ans, soit à 500 francs, soit par lots.
Participant chaque année à HUIT TIRAGES comportant HUIT LOTS de Un Million.
Chaque tirage comprend :
1 LOT de Un Million 1.000.000 fr.
1 LOT de 500.000 fr. 500.000 fr.
2 LOTS de 200.000 fr. 400.000 fr.
3 LOTS de 100.000 fr. 300.000 fr.
6 LOTS de 50.000 fr. 300.000 fr.
Pour chaque tirage 13 LOTS pour 2.500.000 fr.
Pour les HUIT tirages 104 LOTS formant un total de 20 MILLIONS de francs net de tout impôt français présent et futur.
PRIX d'ÉMISSION : 485 fr.
Ces obligations ont un privilège sur les annuités versées au Reich et de l'Etat français pour assurer le service de l'emprunt.

Fumez les cigares FROSSARD

La famille Jacques Jendly-Gretener remercie bien sincèrement Mlle Nonast, institutrice, et ses élèves, le corps enseignant de l'Ecole du Bourg, ainsi que toutes les personnes qui ont pris part au deuil cruel qui vient de la frapper pour les nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées.

Monsieur Jean Riedo, employé postal, et son fils Louis, fonctionnaire postal, remercient bien sincèrement leurs parents, amis et connaissances pour les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été données pendant l'épreuve qu'ils viennent d'éprouver.

HAUTE NOUVEAUTÉ

Peignes à chignons, barettes, fourches, derniers modèles de la maison Auguste Bonaz, Paris.

VOIR NOS ÉTALAGES

P. Zurkinden :: en face :: St-Nicolas, 71

FRIBOURG

A vendre ou à remettre tout de suite un

grand atelier de cordonnerie

très renommé, marchant avec force motrice. Installation moderne. Forte et ancienne clientèle assurée. Affaire très avantageuse à preneur sérieux.

S'adresser sous P 5461 F à **Publicitas S. A., Fribourg.** 5606

Grand arrivage de marée

CABILLAUDS & COLLINS

à bas prix

à la Charcuterie KELLER

Modes

PROFITEZ

DE LA

Grande vente au rabais

VOUS TROUVEREZ

encore un grand choix de belles formes dans toutes les teintes.

C. R.-HOCHSTRASSER

Succ. de J.-M. Meier

Modes et chapellerie

Rue de Lausanne, 32

FRIBOURG

Etude de notaire

M. R. Chatton, conseiller d'Etat, précédemment notaire à Romont, informe son ancienne clientèle et le public qu'il a remis les affaires notariales de son bureau à M. Louis Savoy, notaire à Romont. Celui-ci a repris l'étude de son prédécesseur, Grand'rue, N° 164. Téléphone N° 62.

Romont, le 15 juin 1920.

R. CHATTON.

Louis SAVOY, notaire.

Tirs obligatoires

La Société de tir **Ecuvillens-Posieux** organise des tirs obligatoires les **dimanches 20 et 27 juin,** dès midi à 7 heures, au **Stand de Rossens.**

Livrets de service et de tir indispensables.

5614-833 **LE COMITÉ.**

Chauffage central

TÉLÉPHONE 5.77

Fournitures générales pour installations

Réparations et remplacements de chaudières, radiateurs, bouilleurs, serpentins, tuyauterie, robinetterie, etc.

Service de contrôle et nettoyage de chaudières.

Réparations diverses :-:

:-: *Soudure autogène*

Albert BLANC, Fribourg

« La Prairie », 55, Pérolles

ÉCHANGE

Famille de Lugano désire placer son fils de 15 ans, pendant les mois de juillet et août, dans une famille de la Suisse française, en échange d'un jeune homme désirant apprendre l'italien.

Offres sous N 8873 O, à *Publicitas S. A., Lugano.*

ON DEMANDE

pour la région de LYON,

deux bons charretiers

et un bon

DOMESTIQUE

de campagne

Demander renseignements et conditions, à **Edmond Rey, à Echandens.**

Jeune institutrice catholique

diplômée suisse, demande **situation dans bonne maison dans la Suisse française,** de préférence à la campagne, où elle pourrait passer ses vacances d'août et septembre, avec pension et logement libre contre travaux domestiques ou enseignement.

Ecrire sous Ec 3011 Z à **Publicitas S. A. Zurich.** 5583

A VENDRE

un **joli café,** genre villa, bien situé au bord d'une route très fréquentée, ¼ heure de Fribourg, halte de tramways, vue splendide, grande terrasse, grand jardin ombragé, grand jardin potager, conviendrait aussi pour pension de famille ou hôtel. Bonne occasion pour preneur sérieux. 5440

S'adresser : **Poste restante, 450, Fribourg.**

Famille de **quatre personnes** demande

JEUNE FILLE

comme **volontaire** et aide de ménage. Logement confortable, vie de famille, gages dès le début. Jeune fille de 18 à 20 ans et de bonne famille est préférée.

Adresser offres à **M. P. Gastpar, à Olten.**

On demande tout de suite

jeune garçon

comme aide-jardinier, dans château, en Thurgovie. Occasion d'apprendre le métier et l'allemand.

S'adresser sous chiffres P 5454 F à *Publicitas S. A., Fribourg.* 5600

Maison locative

à vendre, sise place du Petit St-Jean, à Fribourg, trois appartements de 3 chambres, cuisine et dépend., eau, électr. Prix 16,000 fr. Entrée dès stipulation.

S'adresser à l'**Agence immobilière A. Frossard,** *rue des Epouses, 138,* **Fribourg.** Tél. 2.60.

Occasion

A vendre pantalons blancs pour gymnastes, pantalons de sports, manteaux de pluie pour messieurs et dames, et d'autres effets.

Teinturerie, rue de l'Hôpital, 35, **Fribourg.**

A VENDRE

8 porcs

de 7 semaines, chez **Alexis Ottet, Corminboeuf.** 5598

Glaces et tableaux

- BAGUETTES -

Encadrements

bon marché

chez

F. BOPP

meubles

Rue du Tir, 8, FRIBOURG

Téléphone 7.63.

Cure de RAISINS

en toute saison

Puissant dépuratif du sang, grâce au ferment pur de raisins des pays chauds.

H. BURMANN, Les Brenets

Téléphone N° 20

Sans rival contre : boutons, clous, diabète, goutte, eczéma, etc.

Seuls dépositaires pour Fribourg :

Grande Pharm. Centr. Bourgknecht & Gottrau

C. Demierre

Médecin-dentiste

BULLE

absent du 13 au 20 juin.

ON DEMANDE

un jeune homme

sachant traire et travailler à la campagne. Bonne occasion d'apprendre le français. Entrée tout de suite. 5564

S'adresser à **Charles Déprax, Le Lieu.**

Employée de bureau

On demande pour bureau d'affaires de Fribourg, employée au courant de la comptabilité, de la dactylographie et de la sténographie et connaissant la langue allemande. Références de premier ordre exigées. Entrée immédiate.

Pour renseignements, s'adresser par écrit sous chiffres P 5339 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE

jeune fille

honnête, dans un café, pour la cuisine et le ménage. 5559

Ecrire sous K 12897 L, *Publicitas S. A., Lausanne.*

ON DEMANDE

jeune fille, propre et honnête, sachant un peu l'allemand, pour aider au café et au ménage de 2 personnes. Gage 40 fr. par mois, bonnes mains et augmentation. Vie de famille assurée. 5534

S'adresser chez Mme **Hess-Tinguely,** *café du Soleil-Blanc, rue de la Samaritaine,* **Fribourg.**

On demande

une bonne fille active, pour servir dans un café et aider à un petit ménage.

Faire offres avec références à Mme **Ronvenaz,** *Café Beau Lieu,* **Payerne.**

Hypothèques

Sur deux bonnes maisons locatives à Fribourg, **on demande** hypothèques deuxième rang : 25,000 fr. et 35,000 fr. au 6 %, excellentes garanties. **Poncet Ba. du Théâtre, 8, Genève.**

A VENDRE un verrat

primé en 1re classe, grande race. 5604

S'adresser à **M. André Berger, à Onnens** (Ct. Fribourg).

A VENDRE

8 beaux porcs

de 8 semaines. 5603

S'adresser à **Jérôme Clément, Sales** (Sarine).

A VENDRE

cinq truies

dont deux portantes.

S'adresser à **M. Châtagny,** *syndic,* à **Onnens** (Ct. Fribourg). 5605

On placerait

à mi-fruit, deux truies portantes de 12 semaines.

S'adr. à **Jules Borne, Cottens.** 5613

J'OFFRE

arosoirs

galvanisés, ovales, en forte tôle, contenance 12 litres, à **16** fr., port en plus.

Joseph Leber, Bremgarten (Argovie). 5591

Occasion unique

A vendre, à bas prix, une **AUTO, 12/14,** en parfait état de marche.

Pour la voir et l'essayer s'adresser à **F. Dafflon,** *auto-taxis,* **Fribourg.**

Tél. 506 5597-831

A vendre

une truie portante de 13 semaines, chez **Joseph Dupraz,** *négociant,* **Rossens.** 5595-829

Comment sera notre **„ CHEZ-NOUS "** et à qui confier notre installation ?

Aux Ateliers d'ébénisterie

PFLUGER & Co

BERNE Grand'Rue, 10

On trouve dans cette maison un choix immense de Chambres à coucher, Salles à manger, Fumoirs et Salons. Il y en a pour tous les goûts et toutes les exigences. La bienfacture de tous leurs meubles est renommée. Les prix sont certainement avantageux et la livraison s'effectue franco à domicile. Demandons de suite le catalogue.

Harnachements américains

état neuf, provenant des stocks d'armées.

Harnachement complet, état neuf, collier avec sellette et feutre, cuir noir très fort, traits cuir et chaînes, avaloir, guides, faux collier.

Valeur réelle actuelle Fr. **350.** Prix Fr. **140** pour les membres des sociétés d'agriculture.

Des spécimens de différents genres sont exposés dans les magasins de la Fédération des Syndicats agricoles, à Pérolles, Fribourg.

Les Sociétés ou Syndicats qui désireraient recevoir un échantillon de ces colliers en dépôt, peuvent le demander à l'*Office commercial, 9, rue Université,* à **Fribourg.**

Nous garantissons que ces harnachements ne blessent pas les chevaux. Nous sommes d'accord de remettre **à l'essai** tout harnachement qui nous sera demandé et de le reprendre dans les huit jours, s'il ne donnait pas entière satisfaction. P 5453 F 5599

NOUVEAU ! NOUVEAU !

La Manufacture Fribourgeoise de PAPIERS

H. CLARAZ

Rue Week-Reynold, FRIBOURG

a l'honneur d'aviser son honorable clientèle ainsi que le public en général, qu'elle vient de recevoir un assortiment d'articles imperméables, spécialement destinés aux emballages d'exportations (maritimes), soit papier humidifuge, goudronnés, paraffinés, toilés.

Echantillons et prix sur demande.

Se recommande. P 5443 F 5609

Bains de Schwefelberg (Ct. de Berne)

1400 m. d'altitude. Région du Gantrisch

Lieu de cures d'air incomparable, spécialement recommandé contre la nervosité, les maladies d'estomac et d'intestins, rhumatismes. Bains et cures de soufre. Bonne maison bourgeoise ; excellente cuisine. Prix modérés. Service d'automobile avec Fribourg. Lumière électrique. Médecin de cure.

ON DEMANDE

pour le 20 du mois, un

bon cocher

très sobre et de toute honnêteté. 5618

S'adresser : **M. de Reynold, Château de Cressier s.-Morat.**

TOURBE

Auto-Transports

BOIS

Charbons

AYER & STEINAUER

Fribourg *Téléphone 1 45*

DEMOISELLE

ayant une bonne instruction et connaissant la dactylographie, **demande place** dans un bureau.

S'adresser sous chiffres P 5472 F à **Publicitas S. A., Fribourg.** 5617

On demande Jeune fille

connaissant un peu la cuisine et pour les travaux du ménage. Bons gages.

Voyage payé.

S'adresser à **M. Emile Monnat,** *négt.,* à **Porrentruy.** 5563

FRAISES DU VALAIS

Extra pr table, 2 ½ kg. 6 fr. 50, 5 kg. 12 fr. 50
Extra pr confiture, 2 ½ kg. 5 fr. 50, 5 kg. 11 fr.
Franco par poste. — **GAILLARD et GIROUD, Charrat** (Valais). 5072

JEUNE FILLE

21 ans, bonne travailleuse et honnête, sachant faire le ménage et la cuisine et pouvant fournir les meilleures recommandations, demande place dans bonne famille de 2 ou 3 personnes pour apprendre le français. Bonne vie de famille est demandée. Pourrait entrer le 10 juillet.

S'adresser sous chiffres P 5435 F à *Publicitas S. A., Fribourg.* 5576

Henniez-les-Bains Saison juin-septembre

Eaux bicarbonatées-alcalines-lithinées. Station de repos par excellence. Troubles digestifs, rhumatismes, gravelle, affections des voies urinaires.

4187 **Dir. H. REY-MILLS.**

Entrepreneurs

Industriels

Commerçants

Administrations

Assurez votre personnel en collectivité

en cas de maladie.

Assurance jusqu'à concurrence du salaire intégral. Pas de finance d'entrée. Admission avec ou sans visite médicale préalable. Pas de stage.

Libre choix du médecin en cas de maladie.

Admission en collectivité, à des conditions avantageuses, de **membres de caisses-maladie en voie de dissolution.**

Assurance individuelle.

Société suisse de secours mutuels HELVETIA

Sonnenquai, 10 ZURICH Fondée en 1899

Reconnue par le Conseil fédéral

374 sections **(dont 30 en Suisse romande)** avec plus de 58,000 sociétaires répartis sur tout le territoire de la Confédération.

Libre passage dans toute la Suisse.

Indemnités payées en 1919 : 1 million ½ de francs.

Réserves : plus de Fr. 900,000.—

AVIS

Les habitants de la ville de Fribourg qui désirent recevoir cette année-ci de la tourbe malaxée des Tourbières de Dirlaret sont priés de s'annoncer au bureau du ravitaillement en combustibles ou directement au soussigné.

Pour les livraisons pouvant se faire encore durant ce mois, le prix a été fixé, d'entente avec la Direction de l'Intérieur, à 10 fr. les 100 kilos, livrés devant domicile.

Le prix pour les livraisons des mois suivants sera fixé les premiers jours de juillet. 5492

Aug. Riedo,

Exploitation des Tourbières de Dirlaret.

Inspecteur-acquisiteur

est demandé pour le **canton de Fribourg** par la **sous-direction de Lausanne** de la Société Suisse d'Assurance contre les accidents de Winterthour. Fixe, frais de voyages et commissions. — Adresser *offres écrites avec prétentions* à **Alfred THÉLIN, directeur.** *Place St-François, 15.* P 32723 L 5501

Anti-mites végétal TOSCOZ

Conserve et parfume tout

Se vend en boîtes jaune et rouge, 2 fr. 50.

Dépôt pour le canton de Fribourg.

Pharmacie Bourgknecht & Gottrau, à Fribourg. 6571

A VENDRE

Environ 750 kg. *Acier outils* 1re qualité de différentes dimensions. Environ 6000 kg. *Acier en barres* de 6 m., 22 et 24 mm. de diam. 75 à 80 kg. mm². Plusieurs *tours* et autres *machines-outils.*

Adresser offres sous chiffres *P 2821 P, à Publicitas S. A., Porrentruy.* 5480

Buvez un ESPERSIERS

Le plus ancien des Bitters

Le plus apprécié des connaisseurs

LIQUEUR GARANTIE NATURELLE

TRAVAUX DE COPIE

Travaux sous dictée - traduction - reproduction

Location de machine à écrire.

Travail prompt et soigné - prix avantageux.

Rue de Romont, 28

AU GRAIN DE SEL

CRIBLET, 3

Sel de cuisine,
Sel fin de table,
Sel de céleri.
Conserves fines.
Beurre frais chaque jour.
Fromage — Vacherin.
Bière du Cardinal.

Téléphone 7.38

Rosa HOGG - ANTHONIOZ.

COMMERCE de fromages fins en gros

à remettre dans grande ville, avec installation complète et matériel pour la fabrication des camemberts et pâtes molles. Appartement de 4 pièces attenant. Ecurie pour 6 têtes, grange et dépendances. Etable à porcs. Automobile de livraison transformable. Prix suivant inventaire : 25,000 à 30,000 fr. Connaissances pas nécessaires.

Offres sous chiffres Z 12823 L à **Publicitas S. A., Lausanne.** 5456

CHAISES

pliantes

Fr. 18.—

J. Schwab, Fribourg

147, GRANDES RAMES, 165

A VENDRE en France,

domaines

de 1re qualité, avec tout bâtim. nécessaires soit :

33 poses environ. Prix 19,000. fr. suisses.

60 poses environ grands bâtiments : 43,000 fr. suisses.

39 poses environ : 22,000 fr. suisses.

21 poses avec bons bâtiments, bois. Prix : 11,000 fr. suisses, la moitié comptant.

9 poses environ, superbe situation, bons bâtiments, revenu annuel : 5000 fr. français. Prix 10,000 fr. suisses.

90 poses. Prix : 30,000 fr. suisses.

120 poses environ, bon terrain et bâtiments à proximité gare.

Prix : 31,000 fr. suisses.

S'adresser à l'*Agence Immobilière et Commerciale* **A. Frossard,** *rue des Epouses 138,* **Fribourg,** Téléph. 2.60, qui s'occupe des passeports et accompagne visiteurs sur les lieux.

A VENDRE

la maison N° 228, Planche Supérieure.

Prix : Fr. **8.500.—**

S'adresser à la *Librairie Python-Page,* **rue de Lausanne, 50.** 5365

Papiers peints

Toujours grand choix, à des prix sans concurrence, chez **Fr. BOPP,** *meubles,* **Fribourg,** *rue du Tir, 8.*

5466 **Téléphone 7.63**

Automobile

Torpédo quatre places, 18 HP. 82 × 130, bonne marque, **12,000 fr.**

Case postale gare 11,537, Lausanne.

Bailleur de Fonds

15 à 20,000 fr., demandés par commerçants, pour exploitation d'un commerce d'ancienne renommée existant depuis 35 ans. Affaire sérieuse et d'avenir, intérêts 7 %. — Offres sous chiffres J 18867 X à *Publicitas S. A., Genève.* 5580

A VENDRE

7 beaux porcs

de 8 semaines. 5568

S'adresser à Vve **Perisset, à Neyruz.**

Asperges, Fraises du Valais

extra, colis 2 ½ kg. 5 fr. 50
5 kg. 10 fr. 50 franco.

Doudinaz, Charrat.

A VENDRE

un joli char neuf, essieux de 13 lignes, avec mécanique devant, cadre, deux échelettes, flèches et limonière. 5547

Pour adresse : **Chavaillaz,** *maréchal, Arconciel.*

A LOUER

Entrepôt Richemont, pouvant servir pour magasin, atelier, dépôt ou garage.

S'adres. à **J. Bodevin,** *entrepreneur, Fribourg.*

Photo plaques

1re qualité

6 ½/9 9/12 10/15 13/18
La douz. Fr. 3.— 5.25 7.50 9.50

Poste restante N° 9, Bulle.

A VENDRE

un râteau-fane avec faneuse, à l'état neuf.

S'adresser à **Marie Bulliard, à Rossens.**

Kirsch pur

1re qual. 20°

à 6 fr. le litre.

Eau-de-vie de fruits, 1re qual. 20°, à 2 fr. 40 le lit. ; envoi depuis 5 lit., contre remboursement.

W. Rüegger, distillerie, HERGISWIL, Nidwald. 551

Myrtilles de montagne

toujours fraiches, en caissettes de 5 et 10 kg., à Fr. 1.— le kg., contre remboursement. 5377

H. Balestra, Locarno.

A louer ensemble ou séparément,

2 logements

de 2 chambres, cuisine, cave et galetas. Lumière électrique. 5573

S'adres. à **M. Jacques Klaus,** *Marly-le-Grand.*

Faux
Fourches
Faucilles
Râteaux
Meules
Pierres à faux
Cordes de chars
Chaînes
Arrosoirs
Graisse de chars
Graisse à sabots

Les Fils

DE

A. CHIFFELLE

FRIBOURG